



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine ayant eu lieu à **19 h 30 le lundi, 9 décembre 2019** au 405, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par, la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Madame Nathalie Cormier, secrétaire-trésorière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 30.

2019-12-321 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019;
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019;
4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LÉGISLATION
 - 6.1 Avis de motion – projet de règlement de taxation et de tarification annuelle 2020
 - 6.2 Calendrier des séances du Conseil municipal 2020
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Rapport financier mensuel
 - 7.2 Approbation des comptes à payer
 - 7.3 Dépassement de postes budgétaires – autorisation
 - 7.4 Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes
 - 7.5 Accaparement d'un surplus accumulé non affecté – fin de l'année
 - 7.6 Permanence – Christian Gagné – employé des travaux publics
 - 7.7 Affichage du poste – employé des travaux publics - autorisation
 - 7.8 Formation du comité de sélection – poste d'employés des travaux publics
 - 7.9 Formation du comité de sélection – poste d'inspecteur municipal
 - 7.10 Politique de rémunération révisée -2020
 - 7.11 Contrat de travail révisé – directeur général – Michel Morneau
 - 7.12 Surveillance patinoire – engagement
 - 7.13 Examen médical – employé no 996
 - 7.14 Déclaration des dons et avantages – dépôt des documents
 - 7.15 Don – cercle des fermières
 - 7.16 Don – Guignolée
 - 7.17 Don – Scout

- 7.18 Don – FADOQ
- 7.19 Comité de travail restreint - développement futur des infrastructures municipales et communautaires (DFIMC)
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
 - 8.1 Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1 -1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains – 2019-2021
 - 8.2 Entente intermunicipale en matière de prévention incendie – MRC des Maskoutains
 - 8.3 Demande de paiement – Intervention en incendie – Municipalité de Sainte-Madeleine
- 9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT
 - 9.1 Déneigement du trottoir de la 116- saison 2019-2020 – village
 - 9.2 Travaux d'infrastructure – Rues Palardy et Berger – Paiement du décompte progressif no 2 et rapport d'état
 - 9.3 TECQ 2014-2019– reddition de compte
 - 9.4 Nordikeau – entente de renouvellement ou contrat opérateur indépendant
 - 9.5 Contrat opérateur indépendant – stations de pompage et réseau d'égout
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 10.1 Dérogation mineure - 3440 Des Aulnes - DM-2019-10
 - 10.2 Dérogation mineure - 1800 boulevard Rodrigue - DM-2019-11
 - 10.3 Dérogation mineure - Rue Demers - DM-2019-12
 - 10.4 A Adoption du budget 2020- Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
 - 10.4 B Adoption du budget 2020- Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
 - 10.4 B Matières organiques – Budget supplémentaire pour l'année 2020- Adoption
 - 10.5 Bacs roulants 2020 - achat conjoint
 - 10.6 Dépôt - projet de règlement numéro 19-505 amendant le règlement no. 09-373 règlement des permis et certificats afin d'ajouter des modalités pour les permis d'abattage d'arbres
 - 10.7 Nomination et délégation de pouvoirs – inspecteur municipal
- 11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Entente avec la Sûreté du Québec Centre de services MRC St-Hyacinthe sur les vérifications d'antécédents criminels- secteur vulnérable
 - 11.2 Subvention couches lavables
 - 11.3 Programmation des Loisirs - hiver 2020
 - 11.4 Demande d'entente – Municipalité de Sainte-Madeleine – camp de jour 2020 et soccer de la saison 2020.
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

2019-12-322 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 tel que déposé.

2019-12-323 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019 tel que déposé.

2019-12-324 4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité

QUE le rapport de correspondance du mois est déposé au Conseil municipal, par le directeur général, Monsieur Michel Morneau.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public.

6. LÉGISLATION

2019-12-325 6.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION ET DE TARIFICATION ANNUELLE 2020

Avis de motion est, par la présente, donné par Monsieur le conseiller René-Carl Martin, qu'à, une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement visant l'établissement des différents taux de taxation et les tarifications annuelles applicables aux services, les modalités de paiement, les échéances et les différents détails relatifs à la taxation annuelle aux comptes de taxes.

6.2 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19h30:

13 janvier 2020

10 février 2020

9 mars 2020

6 avril 2020

11 mai 2020

8 juin 2020

13 juillet 2020

10 août 2020

14 septembre 2020

5 octobre 2020

9 novembre 2020

14 décembre 2020

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

7.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 RAPPORT FINANCIER MENSUEL

Le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Michel Morneau dépose un rapport financier mensuel au 30 novembre 2019.

2019-12-326 7.2 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes à payer, totalisant un montant de \$1 074 499.25\$ afin de payer les fournisseurs. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements déléguant au directeur général et au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

2019-12-327 7.3 DÉPASSEMENT DE POSTES BUDGÉTAIRES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le tableau suivant;

Liste postes budgétaires dépassant le budget pour novembre 2019

02-110-00-511-00 Location salle conseil	200,00 \$
02-130-00-310-00 Frais de déplacement	135,96 \$
02-130-00-413-00 Contrat de service vérificateur	406,35 \$
02-130-00-414-01 Contrat de service - parc informatique	608,92 \$
02-130-00-451-00 Frais centrale-système d'alarme bureau	139,11 \$
02-130-00-454-00 Services de formation COMAQ	488,19 \$
02-130-00-496-00 Frais de banque - terminal TPV	10,00 \$
02-130-00-610-00 Aliments et breuvages	74,11 \$
02-150-00-417-00 Évaluation municipale - MAJ rôle	914,73 \$
02-190-00-423-00 Assurances-resp. civile/compl.-divers	299,00 \$
02-220-00-525-00 Entretien des véhicules	4 490,14 \$
02-230-00-331-00 Communication - téléphone- Somum	1 039,21 \$
02-230-00-454-00 Services de formation Somum	551,18 \$
02-320-00-331-00 Communication- paget	156,91 \$
02-320-00-511-00 Location garage municipal	12,67 \$
02-320-00-625-00 Asphalte froide	38,18 \$
02-320-00-649-00 Pièces pour véhicules pneus	1 091,56 \$
02-330-00-443-01 Services payés à une autre municipalité, lignage 4e Rang	1 586,96 \$
02-330-00-635-00 Sel voirie	466,00 \$
02-370-00-951-00 Quote part CITV	67 767,86 \$
02-413-00-642-00 Articles de tuyauterie compteurs d'eau	1 995,34 \$
02-415-00-419-00 Autres - Services professionnels- poste de pompage	858,99 \$
02-415-00-521-00 Réseau/ entretien rep. Conduite, régulateur de niveau	1 508,67 \$
02-451-10-446-00 Résidus domestiques	3 329,44 \$
02-460-00-521-00 Cours d'eau Travaux MRC	10,48 \$
02-610-00-681-00 Electricite - Kiosque postal	54,16 \$
02-701-50-331-00 Communication- téléphone	185,08 \$
02-701-90-447-10 Cours - Ateliers – Conférences	1 309,33 \$
02-701-90-493-00 Fête de Noël	1 776,62 \$
02-921-00-849-00 Frais de refinancement	3 536,74 \$
03-220-00-000-01 Achat équipement incendie	5 505,92 \$
03-313-15-000-13 Kiosque postal aménagement	8 311,29 \$
03-313-15-000-16 Parc informatique	2 075,33 \$
03-313-15-000-19 2020-Domaine Huron- égout pluvial	129,38 \$
03-313-15-000-20 2019- Enseignes ident. numéro civique	16 668,02 \$
TOTAL	127 731,83 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le dépassement des postes budgétaires selon les informations contenues dans le tableau du mois de novembre 2019.

2019-12-328 7.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE l'article 1022 du code municipal prévoit que l'état de toutes personnes endettées envers la municipalité doit être préparé dans le cours du mois de novembre;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le dépôt la liste des personnes endettées envers la municipalité telle que préparé par monsieur le directeur général Michel Morneau datée du 6 décembre 2019.

2019-12-329 7.5 ACCAPAREMENT D'UN SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ – FIN DE L'ANNÉE

CONSIDÉRANT le contenu du rapport mensuel déposé en séance tenante;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'ACCAPARER un montant de 35 000\$ du surplus accumulé non affecté de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

2019-12-330 7.6 PERMANENCE – CHRISTIAN GAGNÉ – EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la politique salariale en vigueur de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE cette politique exige une probation minimale de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE cette probation est terminée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé
et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER la permanence à monsieur Christian Gagné à titre d'employé des travaux publics de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

2019-12-331 7.7 AFFICHAGE DU POSTE – EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le deuxième poste vacant au service des travaux à titre d'employé des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Michel Morneau, à afficher un poste d'employé des travaux publics selon les conditions de la politique de rémunération.

2019-12-332 7.8 FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE D'EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la démarche présente afin d'engager au service des travaux un employé supplémentaire aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

DE CRÉER le comité de sélection afin de pourvoir le poste d'employé des travaux publics.

QUE madame la conseillère Ginette Gauvin et messieurs Bernard Cayer, conseiller municipal, Jean-Guy Chassé conseiller municipal, Gilles Carpentier, maire et Michel Morneau directeur général fassent partie du comité de sélection.

2019-12-333 7.9 FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la démarche présente afin d'engager au service de l'urbanisme un inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

DE CRÉER le comité de sélection afin de pourvoir le poste d'inspecteur municipal.

QUE madame la conseillère Ginette Gauvin et messieurs Bernard Cayer, conseiller municipal, Gilles Carpentier, maire et Michel Morneau directeur général fassent partie du comité de sélection.

2019-12-334 7.10 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION RÉVISÉE - 2020

CONSIDÉRANT QUE la politique de rémunération révisée édition juin 2019 en vigueur mérite des correctifs suite à son utilisation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la politique révisée 2020 des conditions générales d'emploi et la rémunération du personnel de la municipalité.

QUE cette politique est en fonction dès le 1^{er} janvier 2020.

2019-12-335 7.11 CONTRAT DE TRAVAIL RÉVISÉ – DIRECTEUR GÉNÉRAL – MICHEL MORNEAU

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent ajouter au présent contrat à la section de la rémunération du directeur général une partie distincte en lien avec le travail effectué par le directeur général en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR: Monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le contrat révisé du directeur général, monsieur Michel Morneau tel que déposé.

QUE monsieur le maire Gilles Carpentier puisse signer le contrat.

2019-12-336 7.12 SURVEILLANCE PATINOIRE – ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine désire mettre en place des aires de glace dans ses parcs;

CONSIDÉRANT QUE ceci implique un service aux citoyens visant l'ouverture et la fermeture du local des patineurs, une surveillance des lieux et un entretien minimal;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'agente en loisirs madame Caroline Vachon.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

D'ENGAGER monsieur Samuel Aubert à titre de surveillant de la patinoire avec statut d'employé contractuel temps partiel.

QUE monsieur le directeur général Michel Morneau puisse signer le contrat entre les parties en tenant compte de la proposition présentée aux élus.

DE spécifier à monsieur Aubert qu'il devra procéder à un entretien léger de la surface avec la gratte.

2019-12-337 7.13 EXAMEN MÉDICAL – EMPLOYÉ NO 996

CONSIDÉRANT l'état du dossier de l'employé 996;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER une expertise professionnelle afin d'obtenir un examen médical de l'employé 996.

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à mandater un expert en santé afin d'obtenir un rapport médical dans les plus brefs délais.

2019-12-338 7.14 DÉCLARATION DES DONS ET AVANTAGES – DÉPÔT DES DOCUMENTS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au nom du directeur général le registre des dons et avantages conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et à l'article 6 du règlement 18-489 relatif à la révision du code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine;

2019-12-339 7.15 DON – CERCLE DES FERMIÈRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé
et résolu à l'unanimité

DE REMETTRE un don à l'organisme cercle des Fermières d'un montant de 800\$ pour l'année 2020.

2019-12-340 7.16 DON – GUIGNOLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

DE REMETTRE un don à l'organisme la Guignolée d'un montant de 250\$ pour l'année 2019.

2019-12-341 7.17 DON – SCOUT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

DE REMETTRE un don à l'organisme Groupe Scout 4e l'Avenir inc. d'un montant de 500\$ pour l'année 2020.

2019-12-342 7.18 DON – FADOQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité

DE REMETTRE un don à l'organisme FADOQ Ste-Madeleine M022 d'un montant de 800\$ pour l'année 2020.

2019-12-343 7.19 COMITÉ DE TRAVAIL RESTREINT - DÉVELOPPEMENT FUTUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES (DFIMC)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se pencher sur différentes options en relation avec le développement futur des infrastructures municipales et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les élus pensent opportun de créer un comité de travail restreint permettant d'alimenter le Conseil municipal en orientations, objectifs et moyens de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité

DE CRÉER le comité de travail restreint - développement futur des infrastructures municipales et communautaires (dfimc).

QUE messieurs les conseillers Pascal Daigneault, Jean-Guy Chassé, Bernard Cayer et monsieur le maire Gilles Carpentier forment ce Comité.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2019-12-344

8.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – 2019-2021

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale déléguant la compétence de la municipalité envers la MRC des Maskoutains concernant la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 vient à échéance le 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT le projet soumis d'entente intermunicipale déléguant la compétence de la municipalité envers la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de cette dernière;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine souhaite adhérer à nouveau à l'entente intermunicipale déléguant compétence à la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine approuve et adhère à l'entente intermunicipale déléguant compétence à la MRC des Maskoutains de la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur son territoire, et ce, pour une durée de deux ans, soit du 1er décembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2021 avec reconductions automatiques et successives de mêmes durées, tel que soumise; et

D'AUTORISER le maire monsieur Gilles Carpentier et monsieur le directeur général Michel Morneau à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

2019-12-345

8.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE – MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT la Loi sur la Sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de cette loi, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, la MRC des Maskoutains, en lien avec les municipalités situées sur son territoire, a établi un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre, le tout en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-12-404 adoptée le 13 décembre 2017 par le conseil de la MRC des Maskoutains à l'effet de conclure une nouvelle entente avec les municipalités de Saint Bernard-de-Michaudville, de Saint-Damase, de Sainte-Madeleine, de Saint-Jude, de Saint-Liboire et de Saint-Valérien-de-Milton pour les services de prévention d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prendra fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les six municipalités précitées souhaitent procéder à la signature d'une nouvelle entente intermunicipale en matière de prévention des incendies qui confiera, à la MRC des Maskoutains, la responsabilité d'effectuer en matière de prévention incendie, l'application de la réglementation municipale et son analyse, le programme de vérification des risques faibles, l'inspection des risques plus élevés et la sensibilisation du public suivant les modalités déjà établies et énoncées au projet d'entente intermunicipale déposé au soutien de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE cette entente aura une durée d'un an débutant le 1er janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'ELLE sera renouvelable pour des périodes successives identiques;

CONSIDÉRANT QUE d'autres municipalités que celles précitées ont manifesté leur intention d'adhérer à cette nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine souhaite adhérer au service de prévention incendie de la MRC des Maskoutains – Partie 9;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine exprime par la présente sa volonté d'adhérer à l'entente d'adhésion au service de prévention incendie (Partie 9) de la MRC des Maskoutains, tel que présenté, et, pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, et que copie lui soit transmise en conséquence; et

D'AUTORISER le maire Gilles Carpentier et le directeur général Michel Morneau à signer ladite entente, et ce, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

2019-12-346 8.3 DEMANDE DE PAIEMENT – INTERVENTION EN INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Sainte-Madeleine et la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine possèdent un service de sécurité des incendies conjoint;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente valide permet de gérer une panoplie de volet, dont l'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est effectuée par la Paroisse;

CONSIDÉRANT QUE le Village a, par résolution, unilatéralement évité de payer des sommes dues;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie de ces sommes sont une entrave administrative par les élus du Village à la saine gestion des activités en sécurité des incendies de l'administration de la Paroisse;

CONSIDÉRANT QUE les faits reprochés à la Paroisse, même s'ils s'avéraient vrais, sont associés à de la gestion des professionnels dans leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 remet au directeur du service de sécurité des incendies *de voir à l'organisation de la brigade, participera à la sélection et à l'entraînement des pompières et des pompiers...et aura la direction entière des opérations au cours des incendies* et, par surcroît;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 indique que *les coûts d'opération du service de protection contre, comprenant notamment les salaires et les bénéfices marginaux pour la pratique...seront répartis entre les municipalités en fonction des valeurs...*

CONSIDÉRANT QU'AINSI, les sommes monétaires impayés en relation avec l'évènement reproché au directeur à l'époque sont considérées par les élus et l'administration actuelle de la gestion au sens de l'article 7 de cette entente;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité

DE REFACTURER distinctement au Village de Sainte-Madeleine la somme due pour des évènements compris dans les factures portant les numéros CRF1600055-CRF1600099-CRF1600235-CRF1700024-CRF1700087-CRF1700119 selon les considérants.

QUE la Paroisse applique les intérêts conformément à l'article 11 de l'entente;

D'ÉTUDIER sérieusement, dans les 60 jours de l'envoi de la résolution au Village, l'intérêt de porter le dossier devant les tribunaux de la portion impayée en facturation avec les intérêts;

D'ÉTUDIER certainement, dans les 60 jours de l'envoi de la résolution au Village, le résiduel des impayés des factures, de faire un compte rendu au comité de travail, d'assurer l'amélioration des processus et de faire suite au besoin auprès du Village des sommes impayées;

9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

2019-12-347 9.1 DÉNEIGEMENT DU TROTTOIR DE LA 116- SAISON 2019-2020 - VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse possède environ 200 mètres de trottoir en béton longeant la route numérotée 116 – Boulevard Laurier;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien hivernal est requis;

CONSIDÉRANT QUE, les années précédentes, le Village de Sainte-Madeleine procédait à son entretien moyennant le paiement des frais appropriés par la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au Village de Sainte-Madeleine de procéder à l'entretien hivernal d'environ 200 mètres de trottoir en béton longeant la route numérotée 116 – Boulevard Laurier.

QUE le ramassage de la neige soit effectué de cette partie d'infrastructure.

2019-12-348 9.2 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE – RUES PALARDY ET BERGER – PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO2 ET RAPPORT D'ÉTAT

CONSIDÉRANT la facture no 2 de l'entrepreneur Bertrand Mathieu Itée des travaux en objet;

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 2 et la recommandation de l'ingénieur de projet monsieur Alain Dulude chez FNX innov;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur municipal de la MRC des Maskoutains monsieur Jean-Sébastien Bouvier, directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le décompte progressif no 2 de la firme FNX-innov inc.

D'AUTORISER l'ordre le paiement de la facture no 2 nommée 9873 de l'entrepreneur Bertrand Mathieu Itée au montant de 478 768.60\$ taxes incluses.

DE S'ENQUÉRIR du rapport mensuel d'état du directeur général monsieur Michel Morneau tenant compte des obligations de l'article 27,4 du règlement de gestion contractuelle no 19-501.

2019-12-349 9.3 TECQ 2014-2019– REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT la fin des travaux de la programmation de la TECQ 2014-2019;

CONSIDÉRANT l'obligation du programme de soumettre une vérification de type reddition de compte auprès du MAMH;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme FBL S.E.N.C.R.L. du 29 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un mandat de reddition de compte au fournisseur FBL S.E.N.C.R.L. selon la proposition du 29 novembre 2019 au montant de 1 500\$ plus les taxes applicables;

2019-12-350 9.4 NORDIKEAU – ENTENTE DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT la fin du mandat de la firme NORDIKEAU inc. en relation avec l'opération des stations de pompage et du réseau d'égout;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

DE NE PAS RENOUVELLER le mandat du fournisseur NORDIKEAU inc.;

2019-12-351 9.5 CONTRAT OPÉRATEUR INDÉPENDANT – STATIONS DE POMPAGE ET RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT la fin du contrat du fournisseur NORDIKEAU inc.;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la municipalité d'avoir un opérateur en vertu des obligations d'exploitation de ce type de service;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé
et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un mandat à monsieur Martin Bujold afin d'assurer les obligations municipales d'opération des stations de pompage et du réseau d'égout selon la proposition de service gré à gré.

10.0. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2019-12-352 10.1 DÉROGATION MINEURE - 3440 DES AULNES - DM-2019-10

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise la régularisation d'une situation existante au niveau de la marge avant de la résidence.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 21 novembre 2019, DM-2019-10;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure DM-2019-10 tenant compte des considérants et des recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme concernant la marge avant de la maison boulevard Huron s'établissant à 1,27 mètre au lieu de 6 mètres tel que prescrit à la grille des usages principaux et des normes au règlement de zonage 09-370 soit une dérogation mineure de 4,73 mètres.

2019-12-353 10.2 DÉROGATION MINEURE - 1800 BOULEVARD RODRIGUE - DM-2019-11

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise la régularisation d'une situation existante au niveau de la marge latérale de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 21 novembre 2019, DM-2019-11;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure DM-2019-11 tenant compte des considérants et des recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme concernant la marge latérale de la maison est de 1,94 mètre au lieu de 2 mètres tel que prescrite à la grille des usages principaux et des normes au règlement de zonage 09-370 soit une dérogation mineure de 0,06 mètre.

2019-12-354 10.3 DÉROGATION MINEURE – 2215 RUE DEMERS - DM-2019-12

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise régularisation d'une situation existante au niveau de la marge latérale du garage résidentiel isolé construit en 1979.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 21 novembre 2019, DM-2019-12;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la demande dérogation mineure DM-2019-12 tenant compte des considérants et des recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme concernant la marge latérale du garage résidentiel isolé s'établissant à 0,48 mètre au lieu de 2m tel que prescrit à l'article 7.2.4.1. au règlement de zonage 09-370 soit une dérogation mineure de 1,52 mètre.

10.4 ADOPTION DU BUDGET 2020- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

2019-12-355 10.4 A ADOPTION DU BUDGET 2020- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT le budget initial 2020 approuvé de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au

traitement des matières recyclables pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le numéro 19-115 du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains par laquelle cette dernière renégocie les dispositions du contrat relatif au traitement des matières recyclables avec le centre de tri Récupération Centre du Québec en mandatant la firme d'avocats Therrien Couture afin de «soumettre une proposition finale de soutien financier»;

CONSIDÉRANT les contrats en vigueur dans chacun des domaines exploités;

CONSIDÉRANT le manque de processus de consultation des parties prenantes locales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité

DE REFUSER d'adopter le budget supplémentaire 2020 de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains au traitement des matières recyclables tel que soumis aux élus.

2019-12-356 10.4 B MATIÈRES ORGANIQUES – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2020- ADOPTION

CONSIDÉRANT que, malgré les nombreux essais réalisés par l'équipe technique de l'usine de biométhanisation afin d'intégrer le contenu des bacs bruns au processus de traitement des matières organiques par biométhanisation, la Ville de Saint-Hyacinthe a informé la Régie que la nature de plus de 90% des matières n'est pas compatible avec le processus et, qu'en conséquence, ces matières organiques doivent être dirigées vers un site compostage;

CONSIDÉRANT que cette situation engendre des coûts supplémentaires que la Ville a supportés seule jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-116, adoptée le 23 octobre 2019, par laquelle la Régie consent à mettre fin à l'entente qui la lie à la Ville de Saint-Hyacinthe, relativement au traitement des matières organiques, à compter du 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Hyacinthe à l'effet de revoir la contribution de la Régie, en ce qui concerne les coûts générés pour le traitement des matières organiques, dans le contexte actuel, pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que, par la résolution 19-116, la Régie consent également à hausser le coût de traitement des matières organiques à 100,00 \$ par tonne métrique pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 468.36 de la Loi sur les cités et villes et 605 du Code municipal, la Régie peut dresser tout budget supplémentaire qu'elle juge nécessaire et le transmettre pour adoption, dans les quinze jours, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité

DE REFUSER l'augmentation du budget supplémentaire 2020 de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour les matières organiques tel que soumis aux élus.

2019-12-357 10.5 BACS ROULANTS 2020 - ACHAT CONJOINT

CONSIDÉRANT les besoins municipaux en bacs roulants;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente d'acquisition de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'acquisition conjointe de bacs roulants selon les besoins de l'année 2020 et du budget de la régie Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tel que déposé.

2019-12-358 10.6 DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 19-505 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 09-373 - RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER DES MODALITÉS POUR LES PERMIS D'ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut ajouter des modalités pour les demandes de permis d'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé à la séance régulière du Conseil municipal du 4 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité

DE DÉPOSER le projet de règlement numéro 19-505 amendant le règlement no. 09-373 règlement des permis et certificats afin d'ajouter des modalités pour les permis d'abattage d'arbres.

2019-12-359 10.7 NOMINATION ET DÉLÉGATION DE POUVOIRS – INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la fin du contrat de la firme GESTIM inc. en permis et inspection au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Julien Dulude ne sera pas présent au mois de décembre 2019 au bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

DE NOMMER madame Évelyne Tremblay à titre d'inspectrice municipale;

QUE l'inspectrice est chargée des fonctions suivantes :

- Fonctionnaire responsable des règlements d'urbanisme, de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22);
- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2,r.1.3); à titre de personne désignée pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales concernant les «clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts»., sur tout le territoire de la municipalité;
- Fonctionnaire responsable de l'application des règlements harmonisés;
- Fonctionnaire responsable des nuisances;
- Fonctionnaire responsable des ventes de garage;
- Fonctionnaire responsable du colportage et à la sollicitation;
- Fonctionnaire responsable des branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts
- Secrétaire du Comité Consultatif d'Urbanisme;
- Fonctionnaire responsable du règlement régional d'abattage d'arbres de la MRC des Maskoutains;

QUE la délégation de pouvoir soit effective à partir du 6 décembre 2019;

11.0 LOISIRS ET CULTURE

2019-12-360

11.1 ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CENTRE DE SERVICES MRC ST-HYACINTHE SUR LES VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS CRIMINELS-SECTEUR VULNÉRABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Madame Caroline Vachon, agente des Loisirs à titre de personne désignée pour représenter notre organisme en tant que mandataire concernant l'objet en titre. Dans l'accomplissement de son devoir, le mandataire devra procéder à l'identification de ses candidats sélectionnés à œuvrer auprès de la clientèle du secteur vulnérable, il devra également s'assurer de prendre les outils à sa disposition pour effectuer une enquête sociale et surtout, il a le devoir de conserver la confidentialité des informations personnelles de chaque candidat en respectant ses devoirs et responsabilités mentionnés à l'entente.

2019-12-361 11.2 SUBVENTION COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT QU'une couche jetable prend de 200 à 500 ans pour se décomposer

CONSIDÉRANT QU'environ 5 000 à 7 000 couches jetables seront utilisées et jetées jusqu'à la propreté de l'enfant, ce qui équivaut à environ 1 tonne de déchets par enfant.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une subvention aux familles selon les règles et procédures à prescrire.

11.3 PROGRAMMATION DES LOISIRS 2020- DÉPÔT

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la programmation autorisée par les élus.

2019-12-362 11.4 DEMANDE D'ENTENTE- MUNICIPALITE DE SAINTE-MADELEINE- CAMP DE JOUR 2020 ET SOCCER DE LA SAISON 2020

CONSIDÉRANT les intérêts des deux municipalités à regrouper les activités de soccer et du camp de jour pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine désire maintenir sa qualité de services offerts aux citoyens

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu avec les conseillers du village de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu d'avoir un compte-rendu de ces rencontres par la direction générale du village de Sainte-Madeleine

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

D'ATTENDRE le compte-rendu de la proposition du village de Sainte-Madeleine pour fixer une rencontre finale afin d'établir une entente positive et équitable.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public

2019-12-363 13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

DE LEVER cette séance à 20h31.

M. Gilles Carpentier, maire

Mme. Nathalie Cormier, secrétaire-trésorière adjointe